



# Académie Dunton

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE Conseil d'établissement – Académie Dunton Jeudi 2 février 2023 – 18h30

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'Académie Dunton, tenue le jeudi 2 février 2023 à 18h30 au 5555, rue De Boucherville à Montréal.

### PRÉSENTS :

_____	_____
Pascal Gibeau	Ali Ihaddadene
_____	_____
Lysa Brunet	Éric Noé
_____	_____
Valérie Gaudet-Zwibel	Audrey-Ann Vallée
_____	_____
Yvette Lespérance	Andréanne Csaky
_____	_____
Catherine Whittaker	_____

Formant quorum sous la présidence de Pascal Gibeau,

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Mullie Régis, directrice.

Madame Ionescu, directrice-adjointe.

### SONT ABSENTS :

_____	_____
Cathie Desrosiers	Helder Santos
_____	_____
Sherly Leclerc	Hervé Pariente
_____	_____
Cristina Roque	Yamilee Ménard
_____	_____
Talanchie Dacilia	Meriam Laabou
_____	_____
Marie-Hélène Germain	Alexandre Cyr

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Pascal Gibeau, déclare la réunion ouverte. Il est 18h42.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mullie Régis que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité (01-CE-2022-2023)**

### **2. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Utilisation des locaux (approbation)
4. Grille-matières (approbation)
5. Levée de la réunion

### **3. Utilisations des locaux**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture d'une classe d'accueil et l'ajout d'une classe de langage, il est proposé par la direction de convertir les locaux 105 et 106 en salles de classe.

**IL EST PROPOSÉ QUE** le conseil d'établissement approuve l'utilisation de ces locaux en salles de classe.

Le vote est demandé par Audrey-Ann Vallée, secondé par Lysa Brunet.

Pour :                    Contre : 2                    Abstentions : 5

**Rejetée (023-CE-2022-2023)**

### **4. Grille-matières**

**CONSIDÉRANT** un grief émis au sein d'un syndicat d'un Centre de services, sur le nombre de périodes d'ECR, il faut maintenant que l'école se conforme au nombre de périodes prescrites. Les périodes de français au 4<sup>e</sup> secondaire seront diminués de deux, pour un total de 6 par 9 jours, ce qui respecterait le Régime pédagogique. Les deux périodes seraient reportées au 5<sup>e</sup> secondaire, augmentant le nombre de période à 8, avec un cours maison. Le grief s'applique au premier cycle, aussi. Les options sont ceux qui diminueraient de deux périodes à une, au 2<sup>e</sup> secondaire.

**CONSIDÉRANT** l'abolition du code-cours « consolidation », en raison du manque de fondement dans l'évaluation pour les notes, les périodes qui lui étaient attitrées sont redistribuées en mathématique.

**IL EST PROPOSÉ QUE** la grille-matières soit approuvée par le conseil d'établissement.

Le vote est demandé par Éric Noé, secondé par Lysa Brunet.

Pour :                    7                    Contre :                    0                    Abstentions :                    0

**Adoptée à l'unanimité / (034-CE-2022-2023)**

5. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h12.

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Directeur (trice)